

Qui célèbre le sacrement du mariage ?

Série ThéoDom : « Le Saint Esprit »
série no.2, printemps 2018
frère Jean-Baptiste Rendu

Blanc – Toute célébration d'un sacrement nécessite la présence d'un ministre ordonné signifiant la présence et l'action du Christ-Jésus. St Augustin disait :

« Quand je baptise ce n'est pas moi qui te baptise, mais c'est le Christ-Jésus lui-même qui te baptise ».

Et dans le cas du mariage, ce n'est pas Jésus qui se marie, mais bien deux personnes qui s'aiment ! D'où ma question : Qui est le ministre du sacrement du mariage ? Le ministre ordonné (évêque, prêtre ou diacre) ou les époux-même ?

Blanc – À mon avis, la question ne se pose pas ! Cela ne fait aucun doute pour personne, « ce qui fait » le mariage, ce qui est au cœur de la célébration, c'est l'échange des consentements mutuels : « je me donne à toi et je te reçois comme mon époux ou mon épouse ». Si le ministre est présent c'est pour recevoir ce consentement et le bénir, mais ce n'est pas lui qui est l'artisan principal de l'action liturgique : ce sont les époux eux-mêmes. D'ailleurs c'est ce que dit le catéchisme :

« Dans l'Église latine, on considère habituellement que ce sont les époux qui, comme ministre de la grâce de Christ, se confèrent mutuellement le sacrement du mariage en exprimant devant l'Église leur consentement ». (Catéchisme de l'Église Catholique, n°1623)

Ce sont donc les époux eux-mêmes qui sont les ministres du sacrement du mariage !

Noir – Certes, mais tu l'auras toi-même remarqué, le CEC dit bien 'on considère habituellement', sous-entendu que c'est une position admise et la plus courante, mais ce n'est pas la seule ! D'ailleurs, ce même paragraphe continue par affirmer :

« Dans les liturgies orientales (et il ne s'agit ici des orthodoxes, mais des catholiques de rites orientaux), le ministre du sacrement (appelé 'couronnement') est le prêtre ou l'évêque qui, après avoir reçu le consentement réciproque des époux, couronne l'époux et l'épouse en signe de l'alliance ».

Le catéchisme dit donc aussi le ministre du sacrement est le prêtre ou l'évêque. Donc, comme tu peux le constater toi-même il s'agit là en fait d'un débat théologique non tranchée, ou 2 opinions valables ont cours.

Blanc – Mais alors qu'en pensez ? Tu dois quand même admettre, que sans amoindrir le rôle du ministre ordonné pendant la célébration, dire que les époux sont les ministres du sacrement du mariage est riche de sens. Cela permet d'envisager, par exemple, un renouvellement de ce sacrement quand survient les doutes ou les infidélités.

Noir – Bien sûr, tout cela est vrai ! Mais ce qui pose problème est de rendre compte de la sacramentalité de la célébration. Nous l'avons évoqué une vidéo précédente, un sacrement en même temps qu'il manifeste la vie de Dieu, il l'a communiqué ! Or comment justifier que les époux eux-mêmes se donnent mutuellement ce qu'ils demandent à Dieu : cet esprit d'amour pour vivre pleinement leur amour.

Blanc – Est-ce que l'on peut dire alors que ce n'est pas ni uniquement les époux, ni uniquement le ministre, mais le concours, l'action commune, des époux et du ministre ordonné ?

Noir – Là aussi c'est une opinion théologique, tout à fait défendable, et qu'à titre personnel je trouve satisfaisante.